

ECONOMIE mercredi 26 octobre 2011

Bruxelles déplore les accords fiscaux de la Suisse

Richard Werly Bruxelles

> Rubik Les textes signés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni posent problème, selon l'UE

Interrogé à Strasbourg par les eurodéputés, le commissaire à la fiscalité Algirdas Semeta a, tout en reconnaissant le droit des Etats membres à conclure avec des pays tiers, confirmé ses réserves et défendu l'ouverture de négociations au nom des Vingt-Sept. «S'il se confirme que les accords bilatéraux passés avec la Suisse couvrent des champs de compétence exclusive de l'Union, a-t-il expliqué, la Commission prendra cela très au sérieux [...] et n'hésitera pas à entamer des actions correctives.»

Ces actions pourraient conduire Bruxelles à mettre d'abord Berlin et Londres en demeure d'apporter des modifications, puis à saisir la Cour européenne de justice. Elles dépendront toutefois de l'analyse juridique «détaillée» des deux accords, toujours en cours. Aucune date butoir n'a été donnée.

Prenant l'exemple de l'accord allemand, la Commission dénonce en particulier la différence entre le taux d'imposition de 26,3% appliqué aux épargnants dans le cadre de la formule «Rubik» de prélèvement libératoire, et celui de 35% appliqué dans le cadre de l'accord Suisse-UE sur la fiscalité de l'épargne.

Accord «ambitieux»

Plus problématique, mais sans surprise: Bruxelles estime que le système Rubik (assorti d'une entraide administrative élargie) et l'échange automatique d'informations ne sont pas équivalents: «Ce prélèvement libératoire (ndlr: qui régularise le passif) apparaît être de nature finale. Il est par conséquent probable qu'il sera moins efficace pour lutter contre l'évasion fiscale» a ajouté le commissaire Semeta.

Ce dernier demande en conséquence que la Commission obtienne d'urgence un mandat (bloqué jusque-là en raison des divergences au sein de l'UE) pour négocier un accord «ambitieux» avec la Suisse. Tout en admettant qu'une différence existe entre l'Union, au sein de laquelle il compte «continuer de pousser l'échange automatique», et les pays tiers comme la Suisse, avec lesquels il faut obtenir le «plus haut degré de transparence et d'échange».

